Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 31 (1923)

Heft: 8

Artikel: Le projet Ciraolo : une assurance mutuelle entre les peuples

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682648

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conseil le budget annuel de l'école et lui présente chaque année un rapport sur l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'école sont convoqués à l'assemblée générale de « La Source » pour la discussion du budget de l'école et du rapport du Conseil d'école. Ils ont voix consultative dans ces discussions. L'assemblée générale de « La Source » peut les convoquer à d'autres occasions.

Le budget, les comptes et le rapport annuels sont également soumis à l'approbation de la Direction de la Croix-Rouge suisse.

§ 7. Les décisions du Conseil d'école doivent être, si trois membres au moins de ce Conseil en font la demande écrite au président, soumises à l'approbation de la Direction de la Croix-Rouge suisse ou de « La Source ». Dans ce cas la décision ne deviendra définitive qu'après ratification de l'organisation consultée.

§ 8. Sur la demande motivée du Conseil d'école, la Croix-Rouge suisse subventionne selon ses moyens l'école de « La Source ». Ces allocations, votées par la Direction de la Croix-Rouge, servent en première ligne à réaliser les mesures pédagogiques, scolaires et post-scolaires exigées par elle pour l'éducation professionnelle des infirmières.

Dispositions finales.

Le présent accord est conclu pour une période de deux ans, laquelle commencera le premier décembre 1923.

A l'expiration de ce terme, les pouvoirs et attributions du Conseil d'école retourneront aux organes compétents de « La Source », dans le cas où la présente convention ne serait pas renouvelée avant échéance ou remplacée par une autre convention, et « La Source » perdra le droit de porter le nom d'école romande de gardes-malades de la Croix-Rouge.

Adopté à Lausanne le 16 juin 1923.

Le projet Ciraolo: Une assurance mutuelle entre les peuples

Le sénateur Ciraolo, un homme charmant, idéaliste mais positif, est depuis plusieurs années président de la Croix-Rouge italienne. C'est lui qui, il y a quelques mois déjà, a imaginé un projet d'entr'aide mondiale en cas de calamités. Le Comité international, puis la Société des Nations ont été saisis de ce projet grandiose qui sera sans doute discuté simultanément par la XIe assemblée internationale des Croix-Rouges et par la VIe assemblée de la Société des Nations à Genève au mois de septembre prochain.

C'est donc le moment de mettre sommairement au courant les lecteurs de *La Croix-Rouge suisse* des suggestions faites par M. Ciraolo, « invitant le Comité international de la Croix-Rouge à examiner la possibilité de recommander aux gouvernements signataires de la Convention de Genève la conclusion d'une nouvelle convention dans le sens d'une reconnaissance plus étendue de la Croix-Rouge, de son rôle de paix et spécialement de ses fonctions de secours aux populations atteintes par des calamités publiques ».

Dans sa belle étude de la question soulevée par le président de la Croix-Rouge italienne, M. Raoul Montandon, président de la Société de géographie de Genève, écrit [1]:

[1]) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1923, n° 52.

« L'œuvre internationale de secours et d'assistance aux populations frappées de calamités doit être, d'après son auteur, *une et universelle, et rester neutre en ce qui concerne les questions de politique, de religion et de race.* Dès lors, la Société des Nations qui reste inopérante vis-à-vis des peuples qui n'ont pas encore adhéré au pacte, devra, selon toute vraisemblance, laisser aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et à leurs organisations internationales le rôle prépondérant que leur assigne le projet de statuts élaboré par le président de la Société italienne de la Croix-Rouge. Ce rôle ne saurait du reste être placé en de meilleures mains; nul n'ignore en effet aujourd'hui les efforts tentés par ces associations de solidarité internationale non seulement dans le but de soulager les souffrances inhérentes à la guerre, mais encore pour secourir les victimes des grandes catastrophes et des calamités publiques, qui s'abattent le plus souvent soudainement sur notre pauvre humanité, la prenant ainsi au dépourvu.

Or, c'est précisément pour parer à ce manque regrettable de préparation qu'a été suggérée la création d'une œuvre internationale, organisée de manière à pouvoir intervenir immédiatement en cas de besoin, de telle sorte que l'action de secours et d'assistance puisse être déclanchée simultanément à l'œuvre de destruction. »

Il était donc intéressant de se rendre compte aussi exactement que possible *de quelle nature* ont été jusqu'ici les calamités publiques qui ont sévi dans le monde en temps de paix, de voir quelle est leur distribution géographique et de déterminer en quelque sorte les zones appelées à pâtir plus ou moins périodiquement de fléaux ou de certaines catastrophes.

Ces désastres — en laissant de côté des catastrophes isolées dont quelques-unes ont eu des conséquences terribles cependant — peuvent être classés comme suit:

1. Les tremblements de terre.

On en connaît près de 200 000 qui, depuis qu'on a écrit l'histoire, ont ravagé notre planète. Chaque année, les stations sismologiques (qui sont aujourd'hui au nombre de 325) enregistrent environ 30 000 tremblements de l'écorce terrestre, desquels une trentaine sont destructifs. Parmi ces derniers, citons seulement ceux de 1703 au Japon, qui a causé la mort de 200 000 personnes; 1854 au Japon, qui a causé la mort de 100 000 personnes; 1893 aux Indes, qui a causé la mort de 200 000 personnes; 1693 en Sicile, qui a causé la mort de 60 000 personnes; 1783 en Calabre, qui a causé la mort de 32 000 personnes; 1905 au Japon, qui a causé la mort de 19 000 personnes; 1906 au Japon, qui a causé la mort de 22 000 personnes; enfin celui de décembre 1908, à Messine, présent à toutes les mémoires, et qui a fait plus de 100 000 victimes.

2. Les éruptions volcaniques.

Les matières projetées par les volcans, laves incandescentes, pierres, boues, cendres, etc., ont provoqué des désastres effrayants accompagnés de pertes de vies nombreuses. Qu'on songe aux éruptions de la Martinique en 1902, dont 29 000 personnes furent les victimes, à celles de Java, en 1919, avec plus de 20 000 morts... et nous ne signalons que deux cataclysmes du présent siècle.

3. Les raz de marée.

Ces « tremblements de la mer » provoquant des vagues phénoménales, détruisant et emportant tout sur leur passage, ont fait des ravages terribles au cours des siècles. Au fond du golfe du Bengale, en

1797, 20 000 personnes et 500 000 têtes de bétail furent noyés par un raz de marée; en 1831, 300 villages furent balayés, faisant plus de 50 000 victimes dans la même région; en 1876, aux Indes, 215 000 personnes périrent d'une lame de fond; tout dernièrement, en février 1923, les Iles Hawaï étaient ravagées par des vagues sismiques occasionnant pour 50 millions de dégats.

4. Les ouragans, cyclônes, typhons.

Ces tempêtes tourbillonnaires sont surtout fréquentes dans les régions tropicales, mais on en rencontre aussi en Amérique du Nord, en Chine et au Japon. C'est par centaines de mille qu'on compte les victimes de ces déchaînements météorologiques qui dévastent pour des dizaines d'années d'immenses régions jadis florissantes.

5. Les sécheresses.

Les régions qui, périodiquement, souffrent de l'absence des pluies, au point de provoquer de réelles calamités, sont nombreuses. Elles occupent trop souvent de vastes étendues où la sécheresse entraîne la mort de milliers d'individus, soit par le manque de nourriture, soit par les épidémies consécutives. Citons spécialement l'Inde, la Perse, la Russie et certaines parties de l'Amérique du Sud où cette calamité sévit périodiquement. Rappelons aussi qu'ensuite de la sécheresse de 1891, en Nouvelle Galle du Sud, la richesse du pays était tombée de 62 à 36 millions dans ce seul pays.

6. Les ouragans de poussière, tempêtes de neige, avalanches

causent aussi des désastres importants. Les ouragans de poussière sont terribles en Russie comme aussi en Chine, où ils constituent de véritables fléaux. Les tempêtes de neige sont souvent meurtrières en Suède et en Russie, et les avalanches causent de grands dégâts — presque chaque année — dans toutes les régions montagneuses, en Suisse comme ailleurs.

7. Les inondations.

Si des inondations ont lieu chaque année, sans dommages excessifs et un peu partout, il en est qui deviennent de terribles catastrophes. Rappelons celles de Chine qui ont obligé des millions d'hommes à émigrer; celles du Mississipi et de l'Ohio qui ont couvert d'eau un territoire grand comme 10 fois la Suisse; celles de 1913, qui ont submergé plus d'un million d'hectares cultivés en Louisiane, causant près de 550 millions de francs de dégâts.

En 1875, 7000 maisons de la région de Toulouse furent renversées; il en fut de même en 1840, dans la plaine du Pô débordé. Nous avons tous en mémoire aussi les inondations de la région parisienne — en 1910 — pour laquelle la Croix-Rouge française a dû dépenser des millions.

Pour nous Suisses, nous devons penser aussi aux débordements de nos torrents, qui alarment si souvent nos populations montagnardes, et ont causé la perte de tant de vies humaines, de forêts et de terres cultivées. Nous pouvons dire dès lors que les inondations occupent une des premières places parmi les cataclysmes qui ravagent périodiquement les régions tempérées.

8. Incendies.

En parlant d'incendies, il ne faut pas penser seulement à celles des villes, mais bien aussi aux dommages énormes causés par les incendies — parfois immenses — de forêts, de champs et de prairies.

Nous pourrions citer dans tous les pays des destructions graves par le feu: San Francisco entièrement détruite en 1906; des centaines de localités au Japon en

1891 ; en Chine, au milieu du siècle dernier, 50 000 personnes périrent dans un seul incendie; en 1911, un quartier de Constantinople — 10 000 maisons — fut la proie des flammes et 200 000 personnes se trouvèrent sans toit et sans pain.

En Amérique du Nord et en Russie, d'immenses étendues de forêts ou de prairies dévastées par le feu ont donné lieu ces dernières années à de véritables calamités publiques.

9. Invasions de sauterelles.

Cette huitième plaie d'Egypte, vieille comme le monde, sévit de nos jours comme dans l'antiquité. On la rencontre plus particulièrement en Algérie, Tunisie, au Maroc, dans la Russie méridionale, et surtout en Chine, dans l'Inde et en Argentine.

Les sauterelles constituent un *fléau permanent*. On peut constater en effet que, de 1822 à 1892, soit pendant 70 ans, on ne compte que 7 années pendant lesquelles il ne semble pas y avoir eu d'invasions destructrices. Le fléau des sauterelles est malheureusement une perpétuelle menace de famine. Dans les années 1870, et en Amérique seulement, les sauterelles ont détruit pour plus de un milliard de francs de céréales!

« On comprend dès lors, dit R. Montandon, que de bons esprits aient proposé, il y a longtemps déjà, un projet d'association ou plutôt d'assurance en vue de constituer dans les pays menacés un fonds de prévoyance destiné à combattre les risques à venir de ce fléau et à indemniser au besoin les cultivateurs les plus nécessiteux et les plus maltraités par le fait même de semblables invasions. »

10. Les famines.

Les famines sont, la plupart du temps, une des conséquences les plus graves provenant d'un des fléaux que nous venons de passer rapidement en revue, ou bien encore sont-elles dues à des guerres. Personne n'ignore qu'au cours des siècles, et aujourd'hui encore, la Chine, les Indes, la Perse et la Russie ont été les théâtres de terribles famines qui ont anéanti *des millions et des millions* d'êtres humains!

On a évalué le nombre de ceux qui sont morts de faim en Inde en 1770 à 10 millions d'individus, en 1873-1874 à plus d'un million; en 1918 un dixième de la population de la Perse est morte de famine, soit plus d'un million de personnes. Les morts ont dépassé trois millions d'individus en Russie en 1921-22. Ces chiffres sont effarants et appellent une intervention mondiale, telle que la rêve le sénateur Ciraolo.

11. Les maladies.

Celles-ci forment les calamités les plus fréquentes parce qu'elles sont de tous les jours. Quand elles se présentent sous forme d'endémies ou d'épidémies, elles provoquent la plupart du temps de terribles ravages.

Quel que soit leur nom: peste, choléra, typhus, malaria, grippe infectieuse....., nous savons que ces maladies emportent chaque jour des milliers d'individus de la surface du globe.

Si Bagdad a vu sa population diminuer de 500 000 âmes à la suite de la « peste noire » de l'an 1347, si le pape Clément VI estimait à 42 millions le nombre de ceux qui en avaient été les victimes au XIVe siècle, nous avons — dans la période contemporaine aussi — des épidémies meurtrières et effroyables: le choléra qui, en 6 invasions, au cours du siècle dernier, fauche des millions de vies humaines, la fièvre jaune qui ravage l'Amérique centrale, les fièvres paludéennes qui emportent chaque année quelques dizaines de mille

individus, la grippe de 1918-1920 qui a sévi dans le monde entier et qui a causé au moins *15 millions de morts!* et tant d'autres affections contagieuses contre lesquelles une lutte organisée s'impose.

* * *

Le travail statistique et cartographique extrêmement intéressant de M. Montandon, que nous venons de résumer ici, se termine par les considérations suivantes:

« Après avoir énuméré dans ces pages quelques-unes des calamités dont souffre l'humanité, et cherché à en donner grosso-modo la répartition géographique, il reste à faire ressortir en quelques mots les enseignements qui nous paraissent s'en dégager du point de vue spécial qui a motivé cet exposé.

On constatera tout d'abord la très grande inégalité de régime impartie aux diverses régions du globe, et nous, habitants de la Suisse, nous sommes particulièrement bien placés pour en réaliser l'ampleur. Tandis que nos cantons helvétiques échappent aux ravages des maladies exotiques et aux grands cataclysmes naturels — ou n'en souffrent que d'une façon extrêmement légère — nous voyons au contraire des pays comme le Japon, la Chine, les Philippines, l'Inde, l'Amérique centrale, etc., subir tour à tour ou même simultanément d'effroyables désastres, dus aux causes les plus diverses: tremblements de terre, cyclones, raz de marée, inondations, sécheresses, éruptions volcaniques, invasions d'insectes, incendies, famines, épidémies, etc. Ainsi, tandis que certains pays sont presque entièrement à l'abri des calamités de cet ordre, il en est d'autres sur lesquels semblent s'acharner les forces destructives de la nature. Et c'est là la plus grave objection qu'on ne manquera pas de faire au projet du sénateur Ciraolo, car il est évident que tous les peuples n'étant pas également exposés, il y en a qui bénéficieront plus que les autres de l'œuvre de secours et d'assistance projetée. L'argument est de poids, mais on pourra répondre qu'en dépit des apparences, nul pays n'est définitivement à l'abri des catastrophes et des épidémies et que, comme on l'a dit, si quelques métropoles européennes paraissent jouir aujourd'hui d'une sécurité quasi absolue, il n'en est pas de même de leurs possessions d'outre-mer, parfois terriblement exposées. Et puis, dans toute œuvre de secours et d'assistance il y en a toujours qui sont appelés à donner plus que les autres, puisque aussi bien l'inégalité de conditions des individus et des masses est à la base même de toute action d'entr'aide sociale, qu'elle en est la seule et unique raison d'être. Il est prévu d'autre part — et ceci n'est que justice — que la contribution annuelle de chaque Etat adhérent sera déterminée en tenant compte du nombre de ses habitants, de l'étendue de son territoire et de l'importance de son budget.

On peut s'étonner de voir tant d'hommes s'obstiner à revenir sur un sol que désolent périodiquement d'effroyables cataclysmes et que ravagent parfois les affections les plus pernicieuses; indifférents aux enseignements de l'histoire, confiants malgré tout dans l'avenir, ils acceptent avec sérénité une lutte inégale et toujours renouvelée, dans laquelle la victoire leur échappe trop souvent. Mais en réédifiant inlassablement leurs foyers dévastés, en relevant avec courage les ruines accumulées sous leurs pas, ils nous donnent à nous plus privilégiés une belle leçon d'énergie, leur vaillance force notre admiration et sollicite notre appui.

Un autre enseignement qui se dégage de cette étude est la grandeur des chiffres auxquels atteignent le plus généralement

les pertes matérielles et le nombre des victimes, ce qui exigera des moyens d'action proportionnés à l'importance des dommages à prévoir. Toutefois il ne faut pas perdre de vue qu'il ne saurait être question d'indemniser les personnes atteintes dans leurs biens, de la totalité des pertes matérielles, mais simplement de venir en aide aux plus nécessiteux. Et lorsqu'on songe aux sommes énormes votées chaque année par les Etats pour leur budget de guerre, on a peine à croire qu'un sérieux effort ne puisse être tenté par ces mêmes Etats dans la voie très belle que leur trace le président de la Croix-Rouge italienne. Il faut reconnaître du reste que si son projet tend à donner aux œuvres d'assistance internationale le caractère particulièrement vaste d'une sorte d'assurance mutuelle entre les peuples, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et le Comité international travaillent depuis longtemps déjà dans une direction analogue. Dès avant la guerre mondiale nous voyons déjà, à différentes reprises, la Croix-Rouge américaine intervenir, en dehors de son territoire national, afin de soulager les misères et les souffrances causées par les famines, les tremblements de terre, les inondations, etc., et depuis l'armistice l'action traditionnelle de solidarité des diverses Croix-Rouges — qui furent toujours à l'avant-garde en matière d'entr'aide internationale — n'a cessé de grandir et de s'affirmer au sein des populations les plus diverses.

En venant en aide aux pays éprouvés, en soulageant sans compter les souffrances de millions de malheureux, ces admirables institutions ont, de longue date, préparé la voie à la réalisation pratique de la généreuse initiative du sénateur Ciraolo, et combien plus efficace deviendra leur intervention lorsqu'un organisme central puissamment outillé et régulièrement informé se trouvera en mesure de soutenir, de coordonner et de diriger leur effort. »

Les examens de la session de printemps de l'Alliance suisse des gardes-malades

Les examens pour infirmiers et infirmières ont eu lieu à Zurich, Berne et Bâle. Les candidates étaient au nombre de 38. Cinq ont reçu la note « très bien », 17 sont sorties avec « bien », 12 avec la note « suffisant » ; enfin 4 ont échoué, soit le 10 % seulement.

Les examens pour releveuses et gardes de nourrissons à Zurich ont eu à s'occuper de 17 candidates, dont deux ont échoué.

Colonne de la Croix-Rouge de Neuchâtel, exercice de deux jours

Le 16 juin, à 14 heures, la colonne est rassemblée devant le collège de la Maladière. Un grand camion — obligeamment mis à sa disposition par la maison Reutter & Dubois, à qui nous devons une vive reconnaissance — attend ses occupants. 24 sous-officiers et soldats sont présents. En quelques minutes, tout le ma-